

PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Septembre 2023

Plan d'accessibilité d'Elections BC

Septembre 2023

Elections BC
Accessibility Plan

[French]

TABLE DES MATIÈRES

Message du directeur général des élections.....	1
Résumé	2
Introduction	3
À propos d'Elections BC.....	3
Notre vision de l'accessibilité	3
Remerciements aux principaux contributeurs	3
Reconnaissance territoriale	4
Définitions	4
Cadre de référence de notre action	5
<i>Accessible British Columbia Act</i>	5
Autres lois	6
À propos de notre plan d'accessibilité	6
À propos de notre comité sur l'accessibilité.....	7
Rôle et responsabilités du comité	7
Sélection des membres du comité.....	7
À propos de notre mécanisme de rétroaction.....	8
Consultations	9
Fonctions d'accessibilité à Elections BC	9
Information et communication	10
Manières de voter.....	10
Accessibilité du vote	12
Accessibilité des intervenants politiques	14
Accessibilité du lieu de travail.....	15
Obstacles.....	16
Accessibilité dès la conception.....	16
Formation.....	16
Accessibilité physique et environnement bâti.....	17
Accessibilité du processus de vote.....	17

Nos priorités de 2023 à 2024 et de 2025 à 2026	18
Priorité 1 : Moderniser le système de vote en vue des prochaines élections générales provinciales.....	18
Priorité 2 : Revoir le site Web d'Elections BC et le système d'inscription en ligne des électeurs pour en assurer l'accessibilité	18
Priorité 3 : Fournir des informations aux intervenants politiques sous différents formats	19
Priorité 4 : Fournir des informations aux électeurs sous différents formats.....	19
Priorité 5 : Améliorer le matériel de formation destiné aux fonctionnaires électoraux et au personnel des bureaux électoraux de district.....	19
Priorité 6 : Solliciter l'avis du personnel d'Elections BC sur les façons d'améliorer l'accessibilité de nos milieux de travail	20
Suivi et évaluation.....	20
Conclusion	21

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

La mise en place d'un processus de vote accessible et inclusif est l'une des principales priorités stratégiques d'Elections BC. À titre de directeur général des élections, l'un de mes principaux objectifs est de réduire les obstacles au vote et d'améliorer les services offerts aux électeurs, aux candidats, aux partis politiques et à toute personne concernée par les élections. Je suis très heureux de pouvoir poursuivre ce mandat conformément au cadre établi par l'*Accessible British Columbia Act* (loi sur l'accessibilité de la Colombie-Britannique) et à ce plan d'accessibilité. Grâce à ce plan ainsi qu'à notre comité sur l'accessibilité et à notre mécanisme de rétroaction, nous serons à même de cerner, de supprimer et de prévenir les obstacles et de maintenir la position de leader de la Colombie-Britannique en matière d'accessibilité du vote. Je remercie sincèrement les membres du comité sur l'accessibilité et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan.



Anton Boegman
Directeur général des élections
Colombie-Britannique

RÉSUMÉ

Ce plan vise à cerner, éliminer et prévenir les obstacles auxquels se heurtent les personnes qui interagissent avec Elections BC. Lors des élections générales provinciales, nous interagissons avec les électeurs, les candidats et le personnel de toutes les régions de la province. Notre objectif majeur est d'assurer l'accessibilité du processus de vote en Colombie-Britannique. Nous cherchons à faciliter l'accès au vote en offrant plusieurs façons de le faire, notamment le jour du scrutin, par anticipation, par la poste et dans tout bureau électoral de district. Nous fournissons aussi des occasions de voter pour les électeurs ayant des problèmes d'accessibilité, comme le vote assisté par téléphone et le vote de trottoir. Nous avons également mis en place des ressources et des procédures pour répondre au mieux aux besoins des électeurs.

Nous prévoyons améliorer ces ressources et procédures avec l'aide de notre comité sur l'accessibilité et du public. Nous encourageons les représentants du public à nous faire part des obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'ils interagissent avec nous afin que nous puissions les supprimer et les prévenir.

Nous avons défini six priorités qui, nous l'espérons, amélioreront l'accès à nos ressources, à nos bureaux de vote et à notre milieu de travail au cours des deux prochaines années. Ces priorités sont les suivantes :

- moderniser le processus de vote pour les prochaines élections générales provinciales en Colombie-Britannique;
- revoir notre site Web et notre système d'inscription en ligne des électeurs pour en assurer l'accessibilité;
- fournir des informations aux intervenants politiques sous différents formats;
- fournir des informations aux électeurs sous différents formats;
- améliorer le matériel de formation destiné aux fonctionnaires électoraux et au personnel des bureaux électoraux de district;
- solliciter l'avis du personnel d'Elections BC sur les façons d'améliorer l'accessibilité de nos milieux de travail.

INTRODUCTION

À propos d'Elections BC

Elections BC est un bureau indépendant et non partisan de l'Assemblée législative. Nous administrons les élections générales provinciales, les élections partielles, les demandes de révocation, les pétitions introductives, les référendums et les plébiscites. Nous supervisons également le financement et les règles de publicité des campagnes électorales locales. Notre mandat découle de certaines lois, notamment de l'*Election Act* (Loi électorale), la *Recall and Initiative Act* (Loi sur les révocations et initiatives), la *Referendum Act* (Loi sur les référendums) et la *Local Elections Campaign Financing Act* (Loi sur le financement des campagnes électorales locales). L'ensemble de ces lois définit nos responsabilités et celles du directeur général des élections (DGE). Le DGE est un titulaire désigné en vertu de la loi et relève directement de l'Assemblée législative. En tant que fonctionnaire indépendant, le DGE peut rendre des ordonnances et adopter des règlements, et doit rester neutre et impartial.

Notre vision de l'accessibilité

Elections BC interagit avec des millions de personnes et de nombreux organismes en Colombie-Britannique, notamment :

- Les électeurs;
- Les intervenants politiques tels que candidats et partis politiques;
- Notre personnel;
- Les représentants du public qui peuvent accéder aux informations que nous communiquons sur la démocratie en Colombie-Britannique, sans égard à leur droit de vote ou à leur admissibilité.

Notre objectif en matière d'accessibilité est de cerner, de supprimer et de prévenir les obstacles auxquels se heurtent toutes les personnes qui interagissent avec nous, car nous souhaitons un meilleur accès et usage de nos processus, services et ressources.

Remerciements aux principaux contributeurs

Elections BC a élaboré le présent plan d'accessibilité grâce au soutien de son comité sur l'accessibilité. Nous tenons à en remercier tous les membres pour leurs conseils et leur avis et pour le rôle essentiel qu'ils jouent auprès d'Elections BC pour fournir des services électoraux accessibles et inclusifs. Pour de plus amples renseignements sur notre [comité sur l'accessibilité](#), visitez le site Web d'Elections BC.

Reconnaissance territoriale

Elections BC reconnaît respectueusement que son siège social est situé sur le territoire traditionnel du peuple Lekwungen, aujourd'hui connu sous le nom de nations Songhees et Esquimalt. Nous administrons les élections provinciales dans les territoires traditionnels de toutes les Premières Nations qui se trouvent dans l'actuelle Colombie-Britannique.

Définitions

Les définitions de cette section sont tirées du [BC Accessibility Hub](#), [British Columbia Framework for Accessibility Legislation](#) et de l'[Accessibility Legislation Plain Language Summary](#):

- **Accessibilité** : Toute personne peut participer à la vie de sa communauté grâce au travail, aux loisirs et à d'autres activités quotidiennes. L'accessibilité consiste à supprimer les obstacles et à accroître l'inclusion et l'indépendance de chacun.
- **Adaptabilité** : Le handicap et l'accessibilité sont des concepts qui changent au rythme de l'évolution des services, des technologies et des attitudes.
- **Autodétermination** : Les personnes ayant un handicap doivent pouvoir faire leurs propres choix et mener la vie qu'elles souhaitent.
- **Candidate Nomination Application System (système de candidature – CNAS)** : Application Web que l'on peut utiliser pour préparer et soumettre sa candidature.
- **Collaboration** : La promotion de communautés accessibles est une responsabilité commune et chacun a un rôle à jouer.
- **Conception universelle** : Processus de création de services et d'environnements accessibles aux personnes présentant un large éventail de capacités, de handicaps et d'autres caractéristiques.
- **Déficiences** : Handicap physique, sensoriel, mental, intellectuel ou cognitif, permanent, temporaire ou épisodique.
- **Dispositifs d'assistance/d'adaptation** : Tout dispositif conçu, fabriqué ou adapté pour aider une personne à accomplir une tâche particulière.
- **Diversité** : Les personnes vivant avec un handicap sont issues de groupes variés. Certaines caractéristiques personnelles comme la race, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion et l'expérience vécue façonnent leur parcours.
- **Handicap** : Incapacité nuisant à une participation pleine et égale à la société en raison d'une déficience et d'un obstacle.
- **Inclusion** : Tous les Britanno-Colombiens, y compris les personnes ayant un handicap, ont droit à une participation pleine et égale à la vie de leur communauté.
- **Organisation prescrite** : Organisation visée par règlement.
- **Obstacle** : Tout ce qui entrave la participation pleine et égale d'une personne handicapée à la société.

CADRE DE RÉFÉRENCE DE NOTRE ACTION

Les personnes ayant un handicap sont uniques et diversifiées. Leur expérience diffère en fonction du type et de la gravité de leur handicap. Nombre d'entre elles présentent des handicaps multiples susceptibles de créer des obstacles uniques. Certaines caractéristiques personnelles façonnent leur expérience, notamment la race, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, le statut économique et le lieu de résidence (milieu rural ou urbain).

Accessible British Columbia Act

En 2021, l'*Accessible British Columbia Act* est entrée en vigueur. Cette loi fournit un cadre permettant de cerner, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité. Pour ce faire, la Loi exige qu'elections BC et d'autres organisations visées par règlement adoptent les mesures suivantes :

- créer un plan d'accessibilité;
- créer une commission sur l'accessibilité;
- créer un mécanisme de rétroaction du public.

Elections BC doit élaborer un plan d'accessibilité visant à cerner, éliminer et prévenir les obstacles auxquels se heurtent les personnes qui interagissent avec nous. Dans le cadre de son élaboration ou de sa mise à jour, nous devons consulter notre commission sur l'accessibilité. Le plan respecte les principes suivants :

- adaptabilité;
- collaboration;
- diversité;
- inclusion;
- autodétermination;
- conception universelle.

Pour connaître la définition de ces termes, se reporter à la section « Définitions » ci-dessus.

Nous devons mettre en place un comité sur l'accessibilité pour nous aider à cerner les obstacles auxquels se heurtent les personnes qui interagissent avec nous et nous conseiller sur les façons de supprimer et de prévenir ces obstacles. Quant au mécanisme de rétroaction, nous devons mettre en place une procédure pour recevoir les observations du public sur notre plan d'accessibilité et sur les obstacles auxquels se heurtent les personnes qui interagissent avec nous.

Autres lois

D'autres lois et codes influencent le mandat d'Elections BC et contribuent à faciliter l'accès au processus de vote. Ils protègent les droits des personnes qui interagissent avec nous, comme les électeurs. Ces lois sont les suivantes :

- L'*Election Act*, qui contient des règles visant à réduire les obstacles au vote et à en faciliter l'accès au niveau provincial. Il y a de nombreuses façons de voter, notamment le jour du scrutin, pendant les six jours de vote par anticipation, par la poste, dans tout bureau électoral de district et par vote assisté par téléphone pour les électeurs ayant un handicap. Tous les électeurs peuvent voter dans tout bureau de vote de la province. Cette loi impose également au personnel d'Elections BC de mettre en place des bureaux de vote qui soient, dans la mesure du possible, situés dans un endroit pratique pour la majorité des électeurs et facilement accessibles aux personnes présentant un handicap physique ou des difficultés à se déplacer.
- *La Charte canadienne des droits et libertés*, qui donne à chaque citoyen canadien le droit de voter et de se présenter comme candidat aux élections provinciales et fédérales. Elections BC est le dépositaire de ce droit pour les élections provinciales en Colombie-Britannique. Toute personne au Canada qui a le droit de voter ou de se présenter comme candidat peut le faire, qu'elle soit ou non handicapée.
- *Le BC Human Rights Code* (code des droits de la personne de la Colombie-Britannique), qui protège et promeut les droits de la personne et la protège contre la discrimination et le harcèlement.
- *La Convention relative aux droits des personnes handicapées*, qui protège les droits de la personne et la dignité de celles présentant un handicap, et ce, sans discrimination.

À PROPOS DE NOTRE PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Ce document constitue le plan d'accessibilité d'Elections BC. Ce plan vise à cerner, supprimer et prévenir les obstacles auxquels se heurtent les personnes qui interagissent avec nous. Nous communiquons avec elles de plusieurs façons, notamment en personne, par téléphone, par télécopieur, par la poste et par courriel ainsi que par les médias sociaux. Les électeurs, les candidats, le personnel et d'autres consultent notre site Web, nos guides et nos rapports afin de trouver des informations sur le vote, les élections provinciales, la façon de se porter candidat, les règles de publicité électorale et autres. Notre plan définit le matériel d'accessibilité, les obstacles et les priorités ainsi que le mode de suivi et d'évaluation de nos progrès. Nous entendons mettre ce plan à jour au moins tous les deux ans.

À PROPOS DE NOTRE COMITÉ SUR L'ACCESSIBILITÉ

Rôle et responsabilités du comité

En 2023, Elections BC a nommé huit membres pour siéger à son premier comité sur l'accessibilité. Le comité se réunira au moins deux fois par an. Le rôle principal du comité est d'aider Elections BC à cerner, supprimer et prévenir les obstacles auxquels se heurtent les personnes qui interagissent avec nous, notamment les électeurs et les candidats. Les responsabilités du comité sont les suivantes :

- fournir une expertise sur le handicap, répondre aux besoins en matière d'accessibilité et proposer des services exempts d'obstacles aux personnes ayant un handicap;
- conseiller Elections BC sur la fourniture de services accessibles aux électeurs et aux autres personnes qui interagissent avec nous;
- fournir des informations à Elections BC sur les services, outils et ressources liés aux élections et destinés au public;
- formuler des avis sur le plan d'accessibilité d'Elections BC et sur le mécanisme de rétroaction du public;
- aider à déterminer les meilleurs moyens d'informer les personnes ayant un handicap sur l'inscription sur la liste électorale, les occasions de vote et le processus de vote.

Sélection des membres du comité

Elections BC a mené des recherches pour repérer des Britanno-Colombiens pouvant offrir une expertise en matière de handicap et d'accessibilité. Nous avons invité huit personnes à se joindre à notre comité. La majorité des membres est constituée de personnes ayant un handicap ou qui soutiennent ou font partie des organismes au service de personnes ayant un handicap. La composition du comité répond aux exigences de l'article 9 de l'*Accessible British Columbia Act*. Pour de plus amples renseignements sur notre [commission sur l'accessibilité](#), veuillez consulter notre site Web.

À PROPOS DE NOTRE MÉCANISME DE RÉTROACTION

Nous voulons connaître les obstacles auxquels se heurtent les personnes ayant un handicap lorsqu'elles interagissent avec Elections BC afin de pouvoir les éliminer et les prévenir. On peut formuler ses commentaires de plusieurs façons. Ces commentaires nous permettent d'enrichir nos plans d'accessibilité dans le futur et nous assurent que tout un chacun peut faire usage de nos services, de nos processus et de nos ressources. Au cours des élections provinciales, les électeurs peuvent remplir un formulaire d'évaluation pour formuler leurs commentaires sur l'accessibilité des bureaux de vote et le déposer dans une boîte à cette fin. Des fonctionnaires électoraux sont disponibles pour aider les électeurs à remplir le formulaire s'ils le souhaitent. Les électeurs peuvent aussi formuler leurs commentaires sur le vote aux élections provinciales par téléphone ou par courriel. Le personnel d'Elections BC passe les commentaires en revue après l'élection pour savoir comment améliorer notre processus de vote et nos ressources pour les prochaines élections.

Elections BC recueille également les commentaires du public tout au long de l'année. Nous indiquons sur notre site Web les différentes façons de nous faire part de [commentaires](#), par exemple, par courriel, par télécopie, en personne ou par téléphone. Nous acceptons les appels du service de relais vidéo et nous disposons d'un numéro de téléphone pour les télécopieurs. Nous encourageons le public à s'exprimer sur notre plan d'accessibilité et sur les obstacles rencontrés dans les cas suivants :

- s'inscrire sur la liste électorale;
- voter;
- présenter sa candidature;
- postuler un emploi auprès d'Elections BC;
- accéder aux ressources, informations ou bureaux d'Elections BC.

Les personnes peuvent fournir la quantité d'informations qu'elles le désirent ainsi que leur nom et leurs coordonnées, le cas échéant. L'*Accessible British Columbia Act* nous autorise à collecter tous les renseignements personnels qu'une personne nous transmet avec ses commentaires sur l'accessibilité. Si nous recevons aussi ses coordonnées, il est possible que nous établissions un suivi afin d'obtenir plus de détails sur son expérience.

En outre, Elections BC en est à élaborer un processus interne distinct qui permettra aux membres du personnel de formuler leurs commentaires et suggestions sur l'accessibilité de son siège social et de son entrepôt. Les agents électoraux de district et agents électoraux de district adjoints pourront également fournir des informations et des commentaires concernant les bureaux électoraux de district et les bureaux de vote.

Consultations

Elections BC consulte des groupes, des organismes et le public pour améliorer l'accès à ses services, processus et ressources. Nous consultons aussi régulièrement notre comité sur l'accessibilité. Par exemple, le comité nous a aidés à revoir et à améliorer notre plan d'accessibilité.

Elections BC collabore sur une base régulière avec des administrations électorales pour nous aider à améliorer l'accessibilité du vote. Par exemple, nous sommes membres de la communauté de pratique des électeurs ayant un handicap relevant du Secrétariat de la coordination électorale. Ce groupe pancanadien d'administrateurs électoraux partage ses pratiques vouées aux services aux électeurs ayant un handicap et cible de nouvelles initiatives sur lesquelles nous pouvons collaborer. Le groupe recense également des outils et des ressources qu'Elections BC et d'autres membres peuvent utiliser pour améliorer leurs services aux électeurs ayant un handicap.

Elections BC consulte également le comité consultatif des élections sur le fonctionnement de l'*Election Act*, en particulier avant de formuler des recommandations de changements législatifs ou de règlements en vertu de la Loi. Au fil des ans, ces consultations ont souvent porté sur l'accessibilité du processus de vote. Ce comité est établi en vertu de l'article 14 de l'*Election Act*. Il est composé du directeur général des élections, qui le préside, de deux membres de chaque parti politique représenté à l'Assemblée législative et d'un membre de chaque parti qui a présenté des candidats dans au moins la moitié des circonscriptions lors des dernières élections générales mais qui n'est pas représenté à l'Assemblée législative.

En outre, Elections BC participe à des conférences et organise des ateliers tout au long de l'année, notamment des conférences auxquelles assistent des personnes ayant un handicap. Lors de ces conférences et ateliers, nous recueillons des commentaires sur l'expérience des personnes qui interagissent avec Elections BC, par exemple, au cours du vote ou d'un emploi dans les bureaux de vote.

FONCTIONS D'ACCESSIBILITÉ À ELECTIONS BC

Cette section présente les fonctions qui, nous l'espérons, permettront à chacun d'interagir facilement avec Elections BC. Ainsi, l'expérience des gens déterminera si elles sont vraiment accessibles et permettra de documenter les changements et améliorations à apporter. Dans les sections subséquentes, nous discuterons des obstacles présents à Elections BC et de nos priorités.

Information et communication

Elections BC communique des renseignements sur les élections et l'inscription des électeurs de plusieurs manières. Par exemple, après le déclenchement d'une élection, Elections BC envoie une carte « Where to Vote » (Où voter) à chaque électeur inscrit dans la province. Cette carte contient des renseignements personnalisés sur le moment, le lieu et les manières de voter. Ces renseignements sont également accessibles sur le site Web d'Elections BC.

Nous annonçons les occasions de vote de diverses manières, notamment à la radio, en ligne, en version imprimée et dans les journaux. Par exemple, dans le passé, nous avons publié un article dans The Westcoast Reader, un journal rédigé en langage clair, et dans une ressource en ligne publiée par Decoda Literacy Solutions et le Camosun College. Nos publicités comportent des fonctions d'accessibilité, comme des sous-titres dans nos vidéos. En outre, par le passé, nous avons collaboré avec l'Institut national canadien pour les aveugles afin de faire connaître le vote assisté par téléphone auprès de ses membres (voir la section « Vote assisté par téléphone » ci-dessous pour de plus amples renseignements sur cette manière de voter). Nous élaborons également des ressources sur l'inscription des électeurs et sur le matériel de vote, et ce, dans de nombreuses langues. Nous envisageons aussi de créer des ressources dans d'autres formats et de produire des vidéos en langue des signes.

Notre programme de sensibilisation permet de rejoindre et d'informer les personnes ayant un handicap sur les élections, le vote, l'inscription sur la liste électorale et les possibilités d'emploi. Nous y arrivons grâce à des présentations et des kiosques d'exposition lors de conférences. Par exemple, nous organisons des présentations et des ateliers pour Inclusion BC depuis de nombreuses années. Nous communiquons également ces informations par courrier électronique ou par lettre aux organismes voués aux personnes ayant un handicap. Ces organismes nous aident ainsi à partager nos informations auprès de leurs réseaux. Nous collaborons également avec les bibliothèques, les bureaux de Service BC et les municipalités pour qu'ils transmettent nos informations dans toutes les régions de la province, qu'elles soient urbaines ou rurales.

Manières de voter

Elections BC a adopté un modèle appelé « voter n'importe où » permettant aux électeurs de voter dans tout bureau de vote de la province. Lors d'une élection, Elections BC fournit une liste des [bureaux de vote](#) sur son site Web et sur les cartes Where to Vote expédiées à tous les électeurs inscrits dans la province. Nous les annonçons aussi dans les journaux locaux. Les électeurs peuvent utiliser notre application Web ou encore appeler Elections BC pendant une élection pour savoir où voter. En outre, nous diffusons de l'information sur les manières de voter :

- dans nos publicités;
- lors de présentations;
- sur notre site Web;
- dans le guide de l'électeur que nous envoyons à tous les ménages lors des élections provinciales.

Voici un résumé des différentes manières de voter lors d'une élection provinciale :

Vote par anticipation

Le vote par anticipation a lieu pendant 6 jours lors des élections provinciales. Les bureaux de vote par anticipation sont ouverts de 8 h à 20 h, heure locale. Les électeurs n'ont pas besoin d'une raison particulière pour voter par anticipation. Il s'agit d'une option offerte à tous les électeurs admissibles. Si une personne ne s'est jamais inscrite ou si ses renseignements sont obsolètes, elle peut s'inscrire ou mettre à jour ses informations au moment du vote. Chacun peut voter dans n'importe quel bureau de vote par anticipation et tous ces bureaux sont physiquement accessibles aux personnes utilisant des dispositifs d'aide à la mobilité.

Vote le jour du scrutin

Le jour du scrutin est le 28^e jour après l'annonce de l'élection. Pour voter le jour du scrutin, l'électeur peut se rendre dans n'importe quel bureau de vote de 8 h à 20 h, heure du Pacifique. Le bureau de vote qui lui a été attribué ou qui est le plus proche est indiqué sur sa carte *Where to Vote*. S'il ne s'est pas encore inscrit ou si ses informations doivent être mises à jour, il peut le faire au moment de voter.

Vote dans tout bureau électoral de district

Le vote est possible dans tout bureau électoral de district à partir du jour du déclenchement de l'élection jusqu'à 16 h le jour du scrutin. Si l'électeur ne s'est pas encore inscrit ou si ses renseignements sont obsolètes, il peut s'inscrire ou mettre à jour ses informations au moment du vote.

Vote par la poste

Les électeurs peuvent demander une trousse de vote postal avant le déclenchement d'une élection et jusqu'à 16 h le jour du scrutin. Elections BC pourra expédier la trousse à l'électeur par la poste ou ce dernier pourra la récupérer dans un bureau électoral de district. Les électeurs doivent attendre le déclenchement de l'élection avant de voter à l'aide de leur trousse. Ils peuvent la retourner une fois remplie à un bureau électoral de district, à n'importe quel bureau de vote ou à d'autres bureaux désignés avant 20 h le jour du scrutin. Si l'électeur ne s'est pas encore inscrit ou si ses renseignements sont obsolètes, il trouvera dans la trousse de vote des instructions sur la manière de s'inscrire ou de mettre à jour ses informations.

Méthodes de vote spéciales

Elections BC offre des méthodes de vote spéciales aux électeurs qui, autrement, ne pourraient pas voter. Il s'agit notamment de visites d'équipes mobiles dans les hôpitaux de soins actifs, les établissements de réadaptation et les établissements de soins en hébergement pour personnes âgées ou jeunes adultes atteints d'un handicap physique ou intellectuel.

Vote assisté par téléphone

Le vote assisté par téléphone est disponible pour les électeurs qui ne sont pas en mesure de voter de façon autonome par d'autres moyens. Pour utiliser ce mode de vote, l'électeur doit s'assurer que ses renseignements d'inscription sont à jour et répondre à l'un des critères suivants :

- l'électeur connaît une perte de vision;
- il présente un handicap ou un état de santé sous-jacent qui l'empêche de voter de façon autonome;
- il est incapable de voter par d'autres moyens pendant la dernière semaine de la campagne et ne peut pas voter par la poste.

Seuls les électeurs qui répondent à l'un des critères ci-dessus peuvent voter par téléphone et ils doivent confirmer qu'ils y sont admissibles. Si un électeur inadmissible tente de voter par téléphone, il risque d'encombrer les lignes téléphoniques dont ont besoin les électeurs autrement admissibles. Les téléphonistes aident les électeurs qui votent par téléphone. Elections BC suit une procédure pour garantir le secret dans cette manière de voter.

Accessibilité du vote

Les fonctionnaires électoraux sont disponibles pour aider les électeurs dans les bureaux de vote, s'ils le désirent. Elections BC forme les fonctionnaires électoraux à pouvoir appliquer les étapes suivantes :

- demander à l'électeur : « Comment puis-je vous aider? »;
- écouter attentivement;
- agir en fonction de ce que l'électeur a demandé, et non de ce que le fonctionnaire électoral pense être la bonne chose.

Elections BC dispose de services, de ressources et d'outils pour aider les électeurs ayant un handicap, qu'ils votent en personne ou à distance.

Dispositifs d'assistance/d'adaptation

Les électeurs sont autorisés à apporter leurs propres dispositifs d'assistance dans les bureaux de vote. En outre, chaque bureau électoral de district dispose d'un système de vote accessible aux électeurs qui leur permet de voter de manière autonome. Il s'adresse aux électeurs malvoyants et ceux atteints d'autres formes de handicap. Ils auront la possibilité d'écouter un enregistrement audio énumérant la liste des candidats de leur circonscription, puis d'indiquer leur vote à l'aide d'un appareil de sélection portatif, d'un dispositif de commande au souffle ou de languettes. Le bulletin de vote de l'électeur, sur lequel figure son choix de candidat, sera ensuite imprimé face cachée et entré dans la tabulatrice du bureau électoral de district. Le système de vote accessible comprend le matériel suivant :

- Interface audio-tactile : contrôleur tactile portatif utilisé dans les séances de vote accessible pour les électeurs malvoyants. Le contrôleur comporte des instructions audio, des boutons tactiles de grande taille et de couleur contrastée ainsi que des inscriptions en braille.
- Dispositif de marquage des bulletins de vote : utilisé en conjonction avec une tabulatrice de vote pour imprimer les choix effectués par un électeur lors d'une séance de vote accessible par l'audio sur un bulletin de vote original.

- Audio : les électeurs utilisent des écouteurs avec le matériel de vote accessible pour écouter les instructions audio permettant de naviguer et de marquer leur bulletin de vote. Ils peuvent apporter leurs propres écouteurs s'ils le souhaitent.
- Languettes gauches et droites : les électeurs peuvent appuyer sur des languettes avec leurs mains, leurs pieds ou leurs coudes pour voter. C'est une bonne solution pour ceux qui ont de la difficulté à utiliser de petits instruments comme des stylos ou des marqueurs.
- Commande au souffle : ce dispositif permet aux électeurs de marquer leur bulletin de vote en aspirant ou en soufflant à l'aide d'une paille. Les électeurs qui ont de la difficulté à utiliser leurs mains ou leurs pieds utilisent principalement cette solution.

Aide au marquage du bulletin de vote

Les électeurs peuvent obtenir de l'aide pour marquer leur bulletin de vote pour quelque raison que ce soit. Ils peuvent indiquer au fonctionnaire électoral du bureau de vote qu'ils ont besoin d'aide pour marquer leur bulletin. Ils peuvent également se faire accompagner d'un ami ou d'un membre de sa famille pour les assister. La personne doit déclarer solennellement qu'il assistera l'électeur conformément à ses souhaits.

Ressources pour les électeurs aveugles, sourds-aveugles ou malvoyants

Outre les dispositifs d'assistance disponibles dans les bureaux électoraux de district, on y trouve aussi la liste des candidats en braille intégral, les affiches de vote en gros caractères et les modèles de bulletins de vote en braille pour aider les électeurs malvoyants à marquer leur bulletin de vote.

Ressources pour les électeurs sourds ou malentendants

Elections BC forme les fonctionnaires électoraux à pouvoir aider les électeurs sourds, devenus sourds ou malentendants. Des aides visuelles sont disponibles dans le bureau de vote. Les électeurs sont invités à se faire assister par un interprète. Ils peuvent également communiquer avec Elections BC par téléphone en utilisant les services de conversion de la voix en texte ou par le service de relais vidéo au 1-888-456-5448.

Accessibilité physique des bureaux de vote

Tous les bureaux de vote par anticipation et la plupart des bureaux de vote généraux sont physiquement accessibles aux électeurs grâce à des dispositifs d'aide à la mobilité. Ceux qui ne peuvent pas entrer à l'intérieur d'un bureau de vote peuvent voter à l'extérieur du bâtiment (sur le trottoir ou dans le stationnement).

Traducteurs et interprètes

Les électeurs sont invités à se faire accompagner d'un traducteur ou d'un interprète pour les aider dans le bureau de vote. Il peut s'agir d'un interprète en langue des signes, d'un interprète tactile ou d'un interprète pour personnes atteintes de surdité. Le traducteur ou l'interprète doit déclarer solennellement qu'il est en mesure d'agir en cette qualité et qu'il effectuera son travail du mieux qu'il pourra.

Accessibilité des intervenants politiques

Elections BC interagit avec de nombreux intervenants politiques, notamment les candidats, les partis politiques, les organisations d'électeurs et les tiers commanditaires de la publicité électorale. Il incombe aux intervenants politiques de faciliter l'accès de leurs propres ressources et événements au public. Tout commentaire à ce sujet doit être adressé directement à l'intervenant politique concerné.

L'une des responsabilités d'Elections BC dans le cadre des élections provinciales est de recueillir les candidatures et de procéder à la nomination des candidats. La plupart des électeurs admissibles peuvent se présenter comme candidats à l'Assemblée législative s'ils déposent un dossier de candidature complet auprès d'Elections BC. Après examen de la demande, nous délivrons un certificat de candidature.

Dans le passé, les mises en candidature se faisaient essentiellement sur papier. Les candidats devaient imprimer et envoyer leur formulaire par la poste, par télécopieur ou le déposer en personne à un bureau d'Elections BC. En remplissant le formulaire, ils commettaient parfois des erreurs, par exemple, en n'entrant pas tous les renseignements requis. Nous reconnaissons la difficulté que représente pour certaines personnes le fait de remplir un formulaire papier. Afin d'éliminer tout obstacle, Elections BC a créé en 2023 l'option appelée CNAS pour les dépôts électroniques des candidatures. Il s'agit d'une application Web à laquelle les particuliers peuvent accéder par ordinateur, tablette ou appareil mobile sur le [portail des services d'Elections BC](#). Les candidats peuvent utiliser le système aux fins suivantes :

- remplir leur dossier de candidature et suivre leurs progrès;
- payer leur dépôt en ligne à l'aide d'une carte de crédit;
- signer électroniquement leurs documents et solliciter des signatures auprès d'autres personnes;
- soumettre leur candidature pour examen à tout moment où les candidatures sont acceptées;
- recevoir des mises à jour et des commentaires de la part d'Elections BC au sujet de leur candidature;
- apporter des corrections et soumettre à nouveau leur candidature après examen par Elections BC.

Le CNAS est une formule libre-service pratique et centralisée pour le dépôt des candidatures qui permet d'évaluer la complétude des renseignements fournis dans les dossiers de candidature et de guider les candidats tout au long du processus. Le système comporte des invites pour indiquer si leurs renseignements sont incomplets. Ils peuvent ainsi remplir correctement leur demande, augmentant ainsi les chances qu'elles soient acceptées.

Avec la mise en place du CNAS, les candidats peuvent au choix remplir leur dossier de candidature en ligne ou sur papier. Les deux méthodes requièrent le même matériel et sont soumises aux mêmes exigences.

Par ailleurs, Elections BC avait coutume d'envoyer des avis écrits aux intervenants politiques par la poste. Toutefois, nous les envoyons aussi maintenant par courriel afin que les destinataires les reçoivent plus rapidement et qu'ils puissent utiliser la technologie pour les lire, s'ils le désirent.

Accessibilité du lieu de travail

Elections BC emploie du personnel permanent et temporaire à son siège social et à son entrepôt tout au long de l'année. Nous recrutons également des milliers d'employés temporaires pendant les élections pour travailler dans les bureaux de vote et les bureaux électoraux de district à travers la province. Nous visons à favoriser un lieu de travail inclusif et sans obstacle pour tous nos employés. Voici quelques exemples de l'attention que nous portons à nos employés :

- Nous sommes attentifs aux besoins des personnes ayant un handicap lorsque nous publions des offres d'emploi et que nous recrutons des employés. Par exemple :
 - Nous indiquons clairement les emplois qui ont des exigences physiques comme de soulever fréquemment des charges ou de rester debout pendant de longues heures.
 - Nous disposons de formats et de supports de communication accessibles aux demandeurs d'emploi qui en font la demande, par exemple, en leur fournissant des versions imprimées en gros caractères.
- Nous réduisons les obstacles physiques dans nos environnements de travail en veillant à ce que nos espaces de réunion et nos bureaux soient accessibles aux personnes utilisant des dispositifs d'aide à la mobilité et à ce que les toilettes soient dotées d'une cabine accessible et de dispositifs d'ouverture automatique des portes.
- Nous mettons en place des politiques et pratiques qui nous aident à prévenir les obstacles sur le lieu de travail. Par exemple, nous offrons un environnement sans parfum, car celui-ci peut créer des perturbations sensorielles.
- Nous suivons le [Managers' Guide to Reasonable Accommodation](#) (guide des mesures d'adaptation raisonnables à l'intention des gestionnaires) de la fonction publique de la C.-B. Pour nous aider à fournir des mesures d'adaptation et des aides individualisées aux employés.
- Nous disposons d'une procédure de retour au travail pour les employés qui se sont absentés en raison d'un handicap et qui ont besoin de mesures d'adaptation pour reprendre le travail.
- Nous fournissons des informations sur les mesures d'adaptation du lieu de travail dans les documents d'orientation des employés.

OBSTACLES

Cette section décrit les obstacles que rencontre Elections BC, qu'il s'efforcera d'éliminer. Nous entendons cerner les nouveaux obstacles auxquels se heurtent les personnes qui interagissent avec nous en travaillant de concert avec notre comité sur l'accessibilité et en mettant en œuvre notre plan d'accessibilité et notre mécanisme de rétroaction. Une fois les obstacles cernés, nous élaborerons des stratégies pour les éliminer et les prévenir.

Accessibilité dès la conception

Traditionnellement, Elections BC mettait au point ses services et ses applications pour s'assurer que les obstacles observés étaient pris en compte, sans toutefois avoir adopté en permanence une approche axée sur « l'accessibilité dès la conception ». Par exemple, aucun obstacle dans le système d'inscription en ligne des électeurs n'a été relevé, que ce soit par les employés d'Elections BC ou par le public. Toutefois, nous n'avons pas encore procédé à une vérification complète de ce système pour nous assurer qu'il est facile à utiliser et accessible à tous; il s'agit d'une étape future (voir la section « Nos priorités de 2023 à 2024 et de 2025 à 2026 »).

Elections BC fournit de nombreuses ressources et documents dans des formats alternatifs, en particulier s'ils sont nécessaires pour qu'une personne puisse voter. Par exemple, nous fournissons la liste des candidats en braille intégral. Elections BC pourrait aussi fournir davantage de ressources en langage clair dans des formats alternatifs, comme les cartes Where to Vote et le guide de l'électeur en gros caractères et des vidéos en langue des signes. Nous pourrions également produire des vidéos de formation sous-titrées pour les employés.

Formation

Elections BC élabore du matériel de formation tel que guides, vidéos et modules d'apprentissage en ligne destinés aux employés afin qu'ils puissent aider les électeurs dans les bureaux de vote et les bureaux électoraux de district. Nous formons des milliers de fonctionnaires électoraux lors des élections provinciales. Pour les élections générales provinciales de 2024, nous introduirons de nouvelles procédures et de nouveaux outils au bénéfice des électeurs ayant un handicap comme le système de vote accessible qui sera mis en place dans les bureaux électoraux de district. Nous devons améliorer et mettre à jour notre matériel de formation pour que les fonctionnaires électoraux sachent comment suivre les procédures et utiliser les outils pour servir efficacement les électeurs ayant un handicap. Nous pourrions ainsi mieux prévenir les obstacles qui pourraient résulter d'une erreur de la part des employés.

Accessibilité physique et environnement bâti

Elections BC n'a encore rencontré aucun obstacle physique pour les employés de son siège social à Victoria ou de son entrepôt à Central Saanich. Nous évaluons les bureaux de vote pour déterminer s'il y a présence d'obstacles physiques au moment où nous les sélectionnons. Toutefois, nous reconnaissons que l'espace physique peut constituer un obstacle pour les personnes ayant un handicap et que les besoins en matière d'accessibilité dans ce domaine évoluent au fil du temps. Elections BC continuera de repérer et supprimer les obstacles physiques au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Même si tous les bureaux de vote par anticipation et la plupart des bureaux de vote le jour du scrutin sont physiquement accessibles aux personnes utilisant des dispositifs d'aide à la mobilité, certains d'entre eux ne le sont pas. Elections BC doit louer un grand nombre d'espaces dans toute la province pour le jour du scrutin et il est parfois difficile de disposer partout de lieux entièrement accessibles aux personnes utilisant des appareils d'aide à la mobilité. Dans certains cas, nous pouvons améliorer l'accessibilité de ces bureaux de vote grâce à des mises à niveau et à des modifications temporaires. En outre, nous offrons d'autres options aux électeurs qui ne peuvent pas accéder à un bureau de vote le jour du scrutin. Par exemple, ils peuvent voter par la poste, voter en bordure de trottoir au bureau de vote ou être admissibles au vote assisté par téléphone. Ils peuvent également voter dans un autre bureau de vote. Elections BC indique les bureaux de vote qui sont physiquement accessibles aux personnes ayant un dispositif d'aide à la mobilité sur les cartes Where to Vote et sur son site Web. Pour ce faire, nous plaçons le symbole international d'accessibilité à côté du nom du bureau de vote. Pour réduire les obstacles, il est essentiel que les électeurs soient informés de l'accessibilité physique de leur bureau de vote et des autres possibilités qui s'offrent à eux.

Accessibilité du processus de vote

La Loi électorale de la Colombie-Britannique permet de rendre le processus de vote très accessible (voir la section « Accessibilité du vote »). Par exemple, les électeurs ayant un handicap peuvent voter grâce au vote assisté par téléphone ou au système de vote accessible dans les bureaux électoraux de district. Ces deux options préservent le secret du vote. Le système de vote accessible dans les bureaux électoraux de district permet aux électeurs de voter de manière totalement autonome. Elections BC mettra en œuvre ce système à l'échelle de la province pour la première fois lors des élections générales provinciales de 2024. Nous pourrions, le cas échéant, cerner d'autres obstacles au processus à ce moment-là.

Si un électeur s'inscrit pour le vote par la poste, il doit prouver son identité et son adresse résidentielle. Traditionnellement, il fallait soumettre des photocopies de pièces d'identité acceptables avec la trousse de vote postal de l'électeur. De récentes modifications à la loi permettent à Elections BC d'utiliser la technologie numérique pour vérifier l'identité d'un électeur, par exemple en téléversant une photo de pièce d'identité acceptable sur un site Web sécurisé. Au moment de la rédaction du plan d'accessibilité en 2023, Elections BC n'avait pas encore mis au point cette fonctionnalité. Cette partie du processus de vote par courriel peut encore représenter un obstacle pour certains électeurs. Nous prévoyons apporter des améliorations à ce sujet avant les prochaines élections générales provinciales, en misant sur une approche axée sur l'accessibilité.

NOS PRIORITÉS DE 2023 À 2024 ET DE 2025 À 2026

Nous présentons ci-dessous nos priorités pour les années 2023-2024 et 2025-2026. Nous pourrions, le cas échéant, définir aussi d'autres priorités au cours de cette période en fonction des réactions de notre comité sur l'accessibilité et du public. Nos priorités actuelles sont les suivantes :

Priorité 1 : moderniser le système de vote en vue des prochaines élections générales provinciales

Les prochaines élections générales provinciales sont prévues pour le 19 octobre 2024. Il s'agira des premières élections générales organisées en vertu de l'*Election Act* modernisée. La modernisation du système de vote nous permettra d'améliorer le processus de vote. Nous utiliserons de nouvelles technologies pour administrer les élections, notamment des tabulatrices pour compter les bulletins de vote papier et des ordinateurs portables pour repérer les électeurs et les rayer de la liste électorale. Les tabulatrices permettront à Elections BC d'utiliser largement des dispositifs d'assistance pour les électeurs ayant un handicap puisqu'elles font partie du système de vote accessible qui sera mis en place dans tous les bureaux électoraux de district. De plus, si un électeur commet une erreur sur son bulletin de vote, la tabulatrice en informera immédiatement le fonctionnaire électoral afin que l'électeur puisse corriger son bulletin. Autre avantage : les électeurs pourront voter suivant leur ordre d'arrivée au bureau de vote au lieu d'avoir à voter à un poste de vote précis. Cette mesure devrait permettre de réduire le temps d'attente dans les bureaux de vote.

Nous avons eu l'occasion d'utiliser le processus de modernisation du vote à petite échelle lors d'élections partielles. Nous continuerons à le mettre à l'épreuve avant les élections générales provinciales de 2024. Nous collaborerons notamment avec des personnes ayant un handicap pour éprouver le processus et cerner les obstacles éventuels afin de les supprimer et de les prévenir.

Priorité 2 : revoir le site Web d'Elections BC et le système d'inscription en ligne des électeurs pour en assurer l'accessibilité

Nous voulons nous assurer que les personnes ayant un handicap peuvent recevoir et comprendre les informations et les communications fournies par Elections BC, notamment sur notre site Web. Nous voulons également veiller à ce qu'elles puissent s'inscrire facilement sur la liste électorale. Pour ces raisons, Elections BC collaborera avec des personnes ayant un handicap pour revoir le contenu et la conception de son site Web et de son système d'inscription en ligne des électeurs. Il s'agira notamment de mettre à l'essai les technologies d'assistance. Par exemple, nous nous assurerons que notre contenu Web, nos documents et nos guides sont :

- compatibles avec les technologies d'assistance comme les lecteurs et agrandisseurs d'écran, les afficheurs braille dynamiques et la navigation au clavier;
- rédigés dans un langage clair et simple;
- présentés clairement grâce à une mise en page simple.

Priorité 3 : Fournir des informations aux intervenants politiques sous différents formats

La création du CNAS est un grand pas vers l'amélioration de l'accessibilité pour les intervenants politiques. Nous cherchons des moyens d'en faire plus. Par exemple, nous avons offert des services d'interprétation en langue des signes lors d'une séance d'information en ligne destinée aux intervenants politiques en 2022, à la demande d'un participant. Nous accorderons notre priorité à offrir l'interprétation en langue des signes et d'autres services, comme le sous-titrage, au cours des prochaines séances d'information. Nous reconnaissons qu'il serait préférable de le faire à toutes ces occasions plutôt que seulement lorsqu'on en fait la demande. Ainsi, les personnes qui ont besoin de ces services pourraient y assister facilement, même si elles choisissent de s'y rendre à la dernière minute. Si nous offrons ces services au cours de nos séances d'information, nous pourrions ainsi devenir un modèle d'accessibilité pour les intervenants politiques. Cette approche pourrait encourager les intervenants politiques à offrir ces services au cours de leurs propres événements.

Priorité 4 : Fournir des informations aux électeurs sous différents formats

Nous étudions les moyens de communiquer nos informations aux électeurs sous différents formats, en particulier pour les prochaines élections générales provinciales. Nous pourrions notamment livrer nos informations en gros caractères, en braille intégral ou abrégé, en audio ainsi qu'en vidéo en langue des signes. Nous veillerons à ce que tous nos documents et formats soient rédigés en langage clair.

Priorité 5 : Améliorer le matériel de formation destiné aux fonctionnaires électoraux et au personnel des bureaux électoraux de district

Nous entendons collaborer avec des personnes ayant un handicap pour revoir et améliorer notre matériel de formation. Il s'agit notamment de nos guides, de nos vidéos et de nos modules d'apprentissage en ligne. Nous examinerons le format et le contenu de notre matériel pour nous assurer que les employés handicapés peuvent facilement y accéder. Nous veillerons également à ce que notre matériel explique clairement aux employés :

- comment aider les électeurs au bureau de vote et au bureau électoral de district qui demandent une assistance;
- comment utiliser les outils et les ressources comme le modèle de bulletin de vote en braille et le système de vote accessible.

Aux employés qui seront chargés d'embaucher du personnel temporaire, nous veillerons à ce que notre matériel de formation leur explique clairement les normes de conduite que nous appliquons et l'importance du respect et de l'inclusion à Elections BC. Nous voulons que tous nos employés se sentent accueillis et inclus. L'embauche de personnes ayant un handicap contribue à réduire les obstacles comportementaux en milieu de travail et nous permet de bénéficier de compétences et connaissances diversifiées.

Priorité 6 : Solliciter l'avis du personnel d'Elections BC sur les façons d'améliorer l'accessibilité de nos milieux de travail.

Nous prévoyons recueillir les réactions du personnel sur les façons de réduire les obstacles dans nos milieux de travail causés par des environnements, des attitudes, des pratiques, des politiques, des informations, des communications ou des technologies. Nous visons à renforcer notre position d'employeur favorisant l'accessibilité et à rester attentifs aux besoins des employés handicapés lorsque nous créons des possibilités d'emploi et menons nos activités. Nous devons ainsi intégrer inlassablement l'accessibilité numérique et adopter des politiques et des pratiques qui garantissent l'inclusion des employés handicapés.

SUIVI ET ÉVALUATION

Nous entendons assurer un suivi à Elections BC en recueillant les commentaires de notre comité sur l'accessibilité et du public concernant notre plan d'accessibilité et sur les obstacles rencontrés. Alors que les commentaires du public sont les bienvenus tout au long de l'année, nous espérons qu'ils seront plus nombreux pendant les élections et d'autres activités électorales, car ils accroissent nos interactions avec les citoyens de toute la province. Nous ferons le point sur les travaux et progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos priorités dans notre rapport annuel et notre plan de services que nous publions chaque année sur notre site Web. Nous partagerons également nos progrès et réalisations avec notre comité sur l'accessibilité à chacune de ses rencontres.

Nous entendons collaborer avec des personnes ayant un handicap pour déterminer si nous avons rempli nos priorités. Par exemple, une fois que nous aurons vérifié et amélioré l'accessibilité de notre site Web, nous demanderons aux personnes ayant un handicap de le mettre à l'épreuve en utilisant leur propre technologie d'assistance pour s'assurer de sa compatibilité. En outre, chaque année, nous calculerons le nombre de ressources et de séances d'information que nous aurons offertes en formats alternatifs aux électeurs et aux intervenants politiques afin de trouver des moyens d'augmenter ces chiffres dans les années à venir.

CONCLUSION

Elections BC s'engage à rendre le processus de vote accessible et inclusif pour tous les citoyens de la Colombie-Britannique. À cette fin, nous devons cerner, supprimer et prévenir les obstacles pour toute personne qui interagit avec nous. Toute personne admissible de la province devrait pouvoir voter ou devenir candidate, si elle le souhaite. Nous invitons les particuliers à nous faire part de leurs commentaires sur notre plan d'accessibilité et sur toutes les interactions qu'ils ont avec Elections BC. Nous prévoyons améliorer l'accessibilité au cours des deux prochaines années en réalisant nos six priorités actuelles et toute autre que nous aurons déterminée.

Elections BC

PO Box 9275 Stn Prov Govt
Victoria, BC V8W 9J6

Téléphone : 250-387-5305

Sans frais : 1-800-661-8683

ATS : 1-888-456-5448

Courriel : electionsbc@elections.bc.ca

elections.bc.ca



Accessibility Plan [French]